

<http://sntrscgt.fr/spip.php?article3504>

# EN BREF NÂ°630 : Il faut dégeler les salaires

- PUBLICATIONS - En Bref -

Date de mise en ligne : jeudi 8 février 2024

---

Copyright © SNTRS-CGT - Tous droits réservés

---

## Il faut dégeler les salaires

L'ex Ministre de la Fonction Publique a annoncé, en novembre 2023, une « année blanche » pour les fonctionnaires en 2024, c'est-à-dire le gel de leurs salaires, quelle que soit l'inflation. Il estime que les mesures prises en 2022 et 2023 sont suffisantes. Faisons le point sur ces mesures.

- ▶ 1er juillet 2023 : revalorisation du point d'indice de 1,5%, faisant suite au dégel de 3,5% en 2022. Pour rappel, l'inflation était de 4,9 % en 2023, 5,2% en 2022. Le décrochage est donc de 5,1%. Dans les organismes de recherche, cette augmentation ne concerne pas les contractuel.les en poste. [Le SNTRS-CGT a écrit au PDG du CNRS sur ce sujet.](#)
- ▶ [Prime « de pouvoir d'achat »](#) pour certain.es agent.es uniquement, versée automatiquement, en une seule fois, à l'automne 2023. Rappelons que cette prime est défiscalisée et sans cotisations sociales : elle ne compte ni pour la retraite ni pour la sécurité sociale.
- ▶ Ajustement des grilles C et B pour qu'elles démarrent juste au-dessus du SMIC. Ces grilles continuent de se tasser : leur plancher augmente pour suivre le Smic, mais le reste de la grille ne suit pas. En clair, les adjoint.es techniques et technicien.nes n'ont plus de déroulement de carrière. Pour les agent.es de catégorie A (Bac+2 minimum), la situation est à peine meilleure : la grille des Assistants-Ingénieurs commence à 5% au-dessus du SMIC, celles des Ingénieur.es d'Études à 10%, celle des Chargé.es de recherche à 35%...
- ▶ Reconduction pour 2023 de la Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat (Gipa). Ce dispositif est prolongé d'année en année par le gouvernement, en lieu et place de revalorisation du point d'indice qui devrait être au moins à hauteur de l'inflation. Et l'inflation est telle, que de plus en plus d'agents sont concernés par la GIPA : non seulement les collègues bloqués à l'échelon terminal de leur grade sont très souvent éligibles à la GIPA, mais, bon nombre d'agents d'Adjoints Techniques à Assistants-Ingénieurs, voire des Chargés de recherche l'ont touchée en 2023, leurs grilles ne permettant pas une réelle progression salariale. [Vérifiez si vous avez droit à la GIPA.](#) La GIPA montre donc clairement ce que nous disons depuis des années : **le déroulement de carrière individuel normal de la plupart des agents de catégorie C et B est inférieur à l'inflation officielle.**
- ▶ Au 1er janvier 2024 : hausse forfaitaire de cinq points d'indice majoré (IM) pour tous les agent.es de la fonction publique (fonctionnaires et contractuel.les) : soit environ +25 euros brut/mois.

Non seulement le déclassement salarial de la fonction publique ne s'arrête pas, mais il s'accélère ! Depuis 2000, c'est plus de 25 % de pertes cumulées pour les fonctionnaires, soit de 478€ à 1664€ de pertes par mois, selon les grades. Les dernières annonces sur une nouvelle augmentation des tarifs de l'électricité (presque 10% !) vont encore aggraver la situation et en ajouter à la précarité !

Face à ce constat, le gouvernement estime qu'il en a fait assez et qu'il faudrait geler nos salaires en 2024 ! Le mépris de ce gouvernement pour son personnel est inacceptable !

Avec la CGT, exigeons :

- Une augmentation d'au moins 10% du point d'indice et un rattrapage équivalent pour les contractuel.les
- Une réindexation des salaires sur l'inflation
- Une revalorisation des grilles indiciaires pour rattraper le décrochage des rémunérations, corriger le tassement des

carrières et compenser la perte de pouvoir d'achat de ces 20 dernières années

**C'est pourquoi l'ensemble des organisations syndicales appelle à faire grève et manifester le 19 mars dans toute la France, pour le dégel des salaires**

Le SNTRS-CGT proposera une initiative "Enseignement supérieur et Recherche" à l'intersyndicale nationale, s'inscrivant dans la préparation de cette journée d'action.



**En Bref n°630 du 8 février 2023**